

Syndicat Armagnac Ténarèze



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2025

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1)	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Eaux brutes	6
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	6
1.6.	Eaux traitées.....	7
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024.....	7
1.6.2.	Production	7
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	8
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	8
1.6.5.	Autres volumes.....	9
1.6.6.	Volume consommé autorisé	9
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	9
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	10
2.1.	Modalités de tarification	10
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	11
2.3.	Recettes.....	12
3.	Indicateurs de performance	13
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	13
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	13
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	15
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	15
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	16
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	16
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	17
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	17
3.5.	Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1).....	18
3.6.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	18
3.7.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	19
4.	Financement des investissements.....	20
4.1.	Montants financiers.....	20
4.2.	État de la dette du service	20
4.3.	Amortissements	20
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	21
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	21
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs AEP	22

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau ☐ communal
☒ intercommunal

- Nom de la collectivité : Syndicat Armagnac Ténarèze (SAT)
- Nom de l'entité de gestion : eau potable
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	☒	☐
Traitement ⁽¹⁾	☒	☐
Transfert	☒	☐
Stockage ⁽¹⁾	☒	☐
Distribution	☒	☐

- Territoire desservi: Beaumont, Bretagne-d'Armagnac, Castelnau d'Auzan Labarrère, Cazeneuve, Eauze, Fourcès, Gondrin, Lagraulet-du-Gers, Larressingle, Larroque-sur-l'Osse, Lauraët, Montréal, Mouchan, Réans
- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☒ Non
- Existence d'un schéma de distribution ☐ Oui, date d'approbation* : ☐ Non
au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation* : ☐ Non
- Existence d'un schéma directeur ☐ Oui, date d'approbation* : ☐ Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Régie.

* Approbation en assemblée délibérante

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

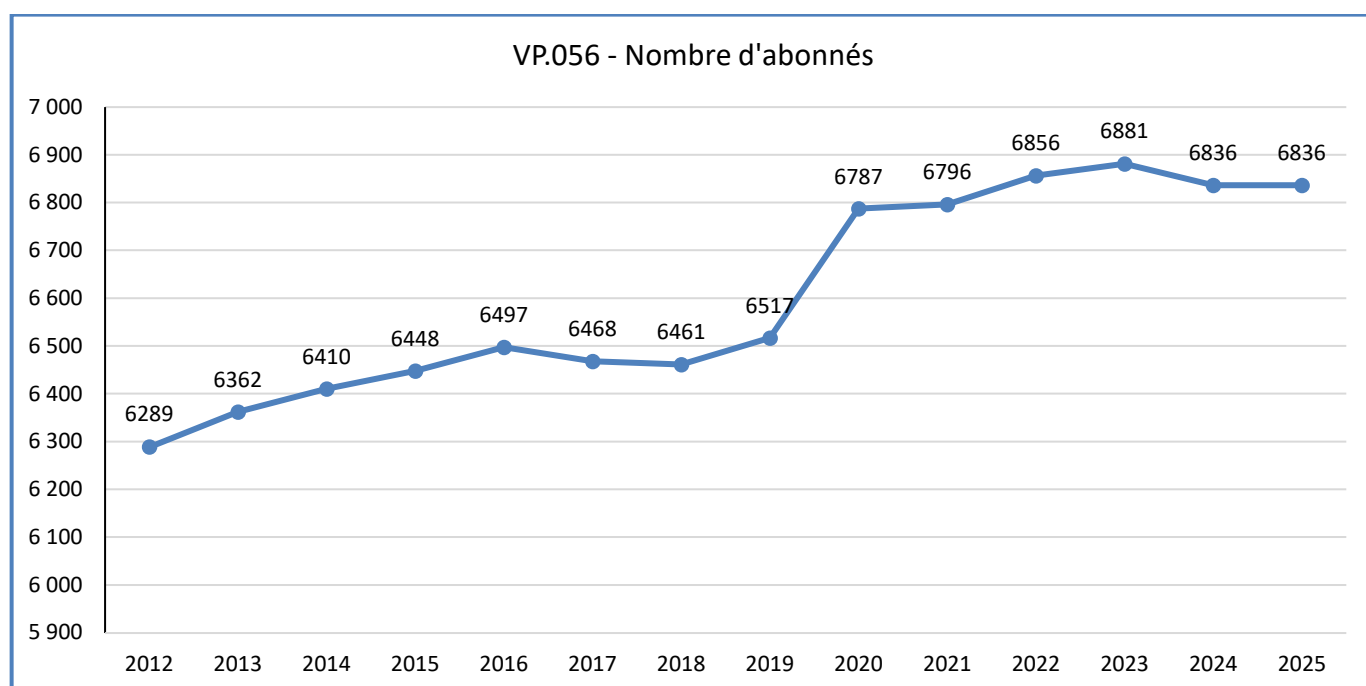
Le service public d'eau potable dessert **10 709 habitants** au 31/12/2025 (10 684 au 31/12/2024).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **6 836 abonnés** au 31/12/2025 (6 836 au 31/12/2024).



Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **1,57 habitants/abonné au 31/12/2025** (1,56 habitants/abonné au 31/12/2024).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/2024	Nb d'habitants au 31/12/2025	Nombre total d'abonnés au 31/12/2025	Variation en %
BEAUMONT	87	128	88	1,1%
BRETAGNE-D'ARMAGNAC	254	419	253	-0,4%
CASSAIGNE	1	2	1	0,0%
CASTELNAU-D'AUZAN LABARRERE	867	1209	864	-0,3%
CAZENEUVE	93	160	93	0,0%
CONDOM	1	2	1	-
EAUZE	2573	4176	2576	0,1%
FOURCES	206	264	209	1,5%
GONDRIN	795	1196	797	0,3%
LAGRAULET-DU-GERS	336	570	334	-0,6%
LANNEPAX	11	17	11	0,0%
LANNES	3	4	3	0,0%
LARRESSINGLE	125	218	129	3,2%
LARROQUE-SUR-L'OSSE	139	217	140	0,7%
LAURAET	137	248	138	0,7%
MONTREAL	791	1191	787	-0,5%
MOUCHAN	245	385	241	-1,6%
REANS	170	299	168	-1,2%
ST MAURE DE PEYRAC	2	5	3	50,0%
Total	6 836	10709	6836	0,0%

1.5.Eaux brutes

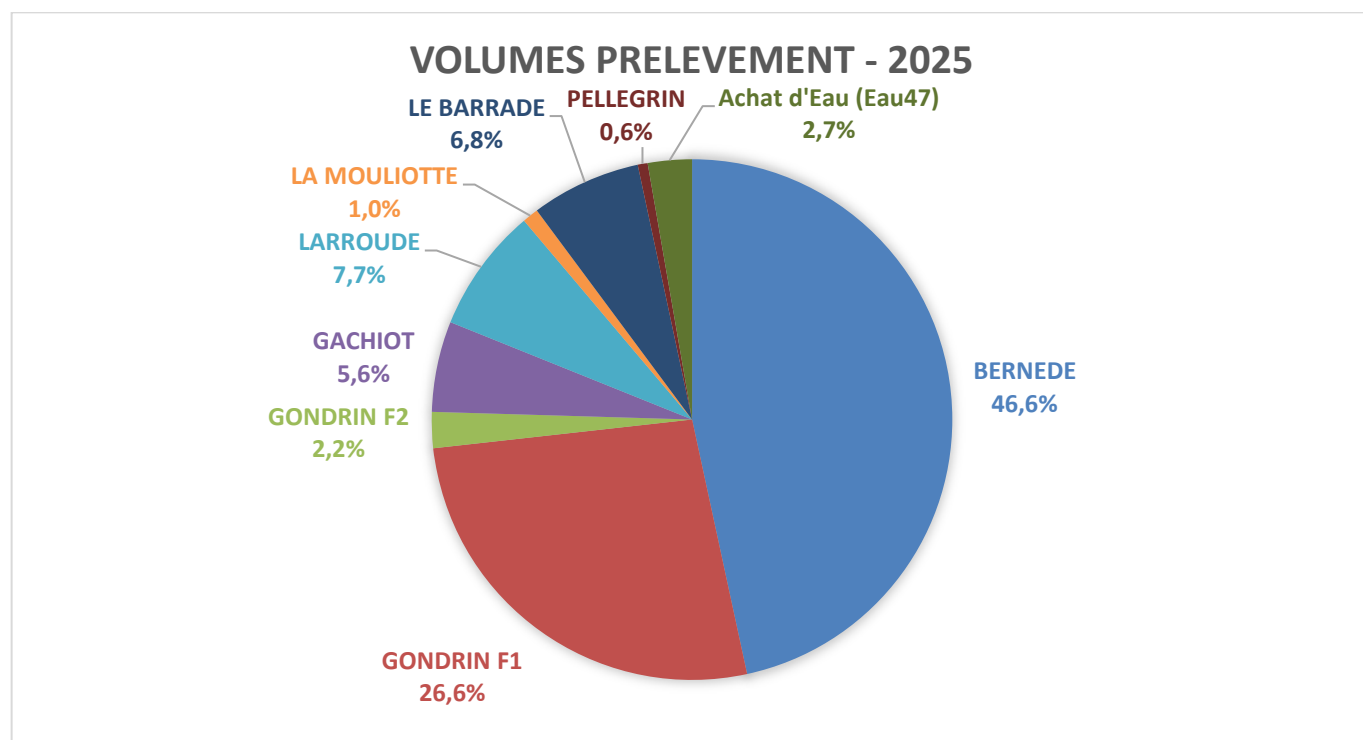
1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève **1 150 290 m³** pour l'exercice 2025 (1 160 373 pour l'exercice 2024).

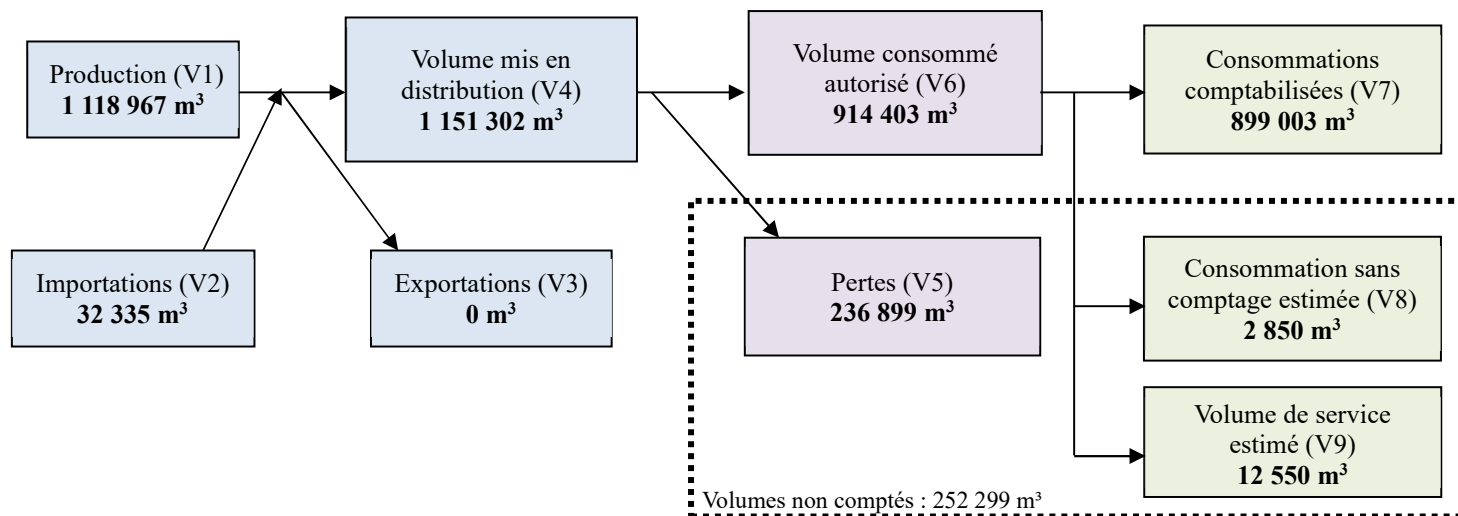
Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (1)	Volume prélevé durant l'exercice 2024 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2025 en m ³	Variation en %
Sources de Gachiot EAUZE	Eau souterraine	336	40 442	66 593	65%
Sources de Larroudé EAUZE	Eau souterraine	388	72 537	91 547	26%
Sources du Barradé GONDRAIN	Eau souterraine	600	104 715	80 777	-23%
Sources de Mouliotte MONTREAL	Eau souterraine	445	6 128	11 682	91%
Sources de FOURCES	Eau souterraine	51	9 494	7 195	-24%
Forage 3 de Bernède EAUZE	Nappe captive profonde	3300	582 667	551 089	-5%
Forage 1 (700m) de Gondrin - Station	Nappe captive profonde	1525	318 601	315 060	-1%
Forage 2 (50m) de Gondrin 2 - Station	Nappe captive profonde	113	25 789	26 347	2%
Total		6758	1 160 373	1 150 290	-1%

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : **100%**.



1.6.Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024

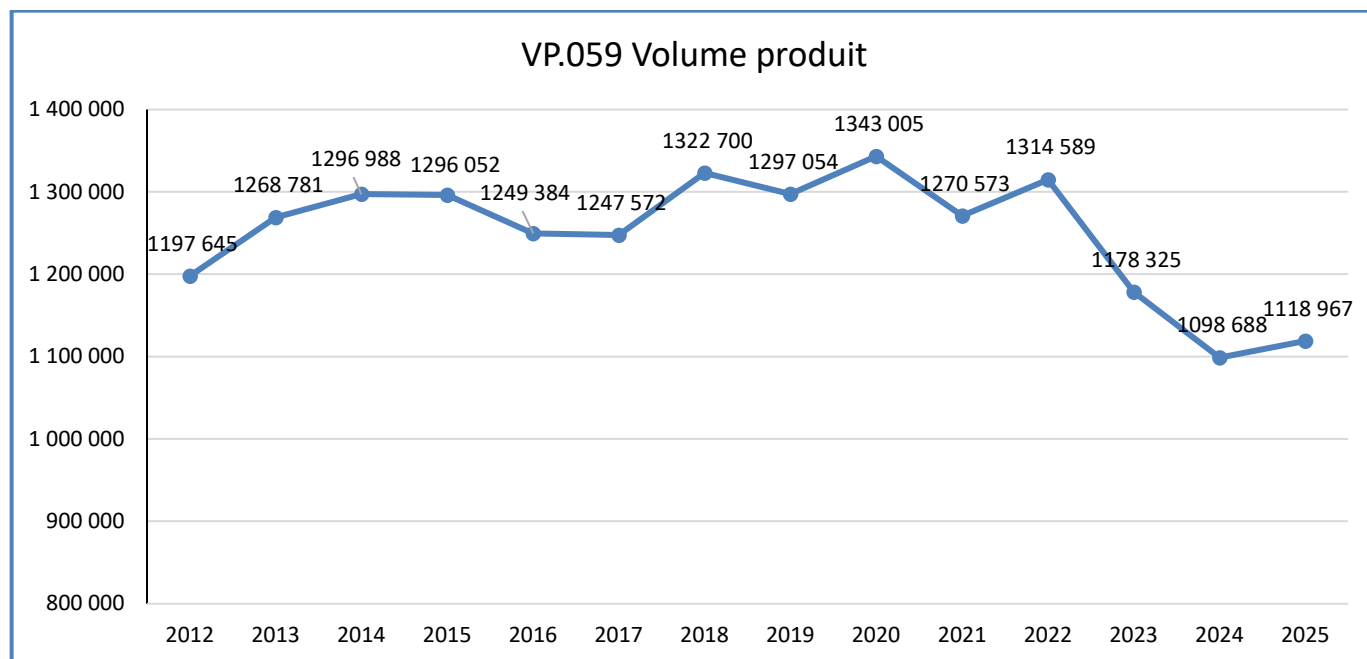


1.6.2. Production



Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2024 en m³	Volume produit durant l'exercice 2025 en m³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2025
Source de Gachiot	40 442	66 593	65%	80%
Source de Larroudé EAUZE	72 537	91 547	26,2%	80%
Source Le Baradé GONDRIN	100 709	78 023	-23%	80%
Source de la Mouliotte MONTREAL	6 128	11 682	91%	40%
Source de FOURCES	9 494	7 195	-24%	50%
Forage 3 de Bernède EAUZE	543 740	542 597	0%	80%
Forage 1 (700m) de Gondrin - Station	299 849	294 983	-2%	80%
Forage profond Forage 2 (50m) de Gondrin 2 - Station	25 789	26 347	2%	80%
Total du volume produit (V1)	1 098 688	1 118 967	2%	79,39%



1.6.3. Achats d'eaux traitées

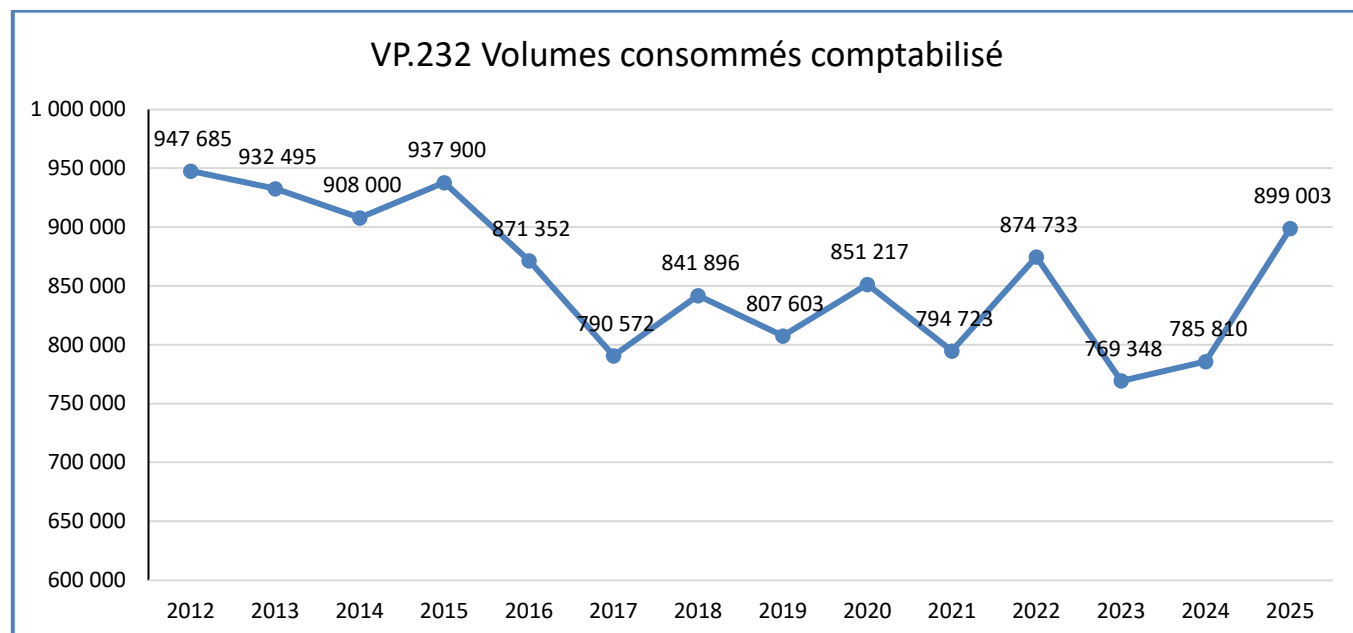


Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2024 en m³	Volume acheté durant l'exercice 2025 en m³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2025
SIAEP DEMU				
EAU 47	31 790	32 335	1,7%	80%
Total d'eaux traitées achetées (V2)	31 790	32 335	1,7%	

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2024 en m3	Volumes vendus durant l'exercice 2025 en m3	Variation en %
Abonnés domestiques	661 817	734 839	11,0%
Abonnés non domestiques	123 993	164 164	32%
Total vendu aux abonnés (V7)	785 810	899 003	14%



La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de **131.51 m³/abonné** au 31/12/2025. (114,95 m³/abonné au 31/12/2024).

1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2024 en m3/an	Exercice 2025 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	2 850	2 850	0%
Volume de service (V9)	12 550	12 550	0%

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2024 en m3/an	Exercice 2025 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	801 210	914 403	14,13%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **771.98 kilomètres** au 31/12/2025 (771.98 au 31/12/2024).

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **8.86 abonnés/km** au 31/12/2025 (8.86 abonnés/km au 31/12/2024).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2025 et 01/01/2026 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 36,00 € HT au 01/01/2024
36,00 € HT au 01/01/2025

Tarifs		Au 01/01/2025	Au 01/01/2026
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	69 €	69 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	2,363 €/m ³	2,363 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,119 €/m ³	0,119 €/m ³
	Consommation d'eau potable (Agence de l'Eau)	0,320 €/m ³	0,320 €/m ³
	Performance réseau eau potable (Agence de l'Eau)	0,070 €/m ³	0,1008 €/m ³

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

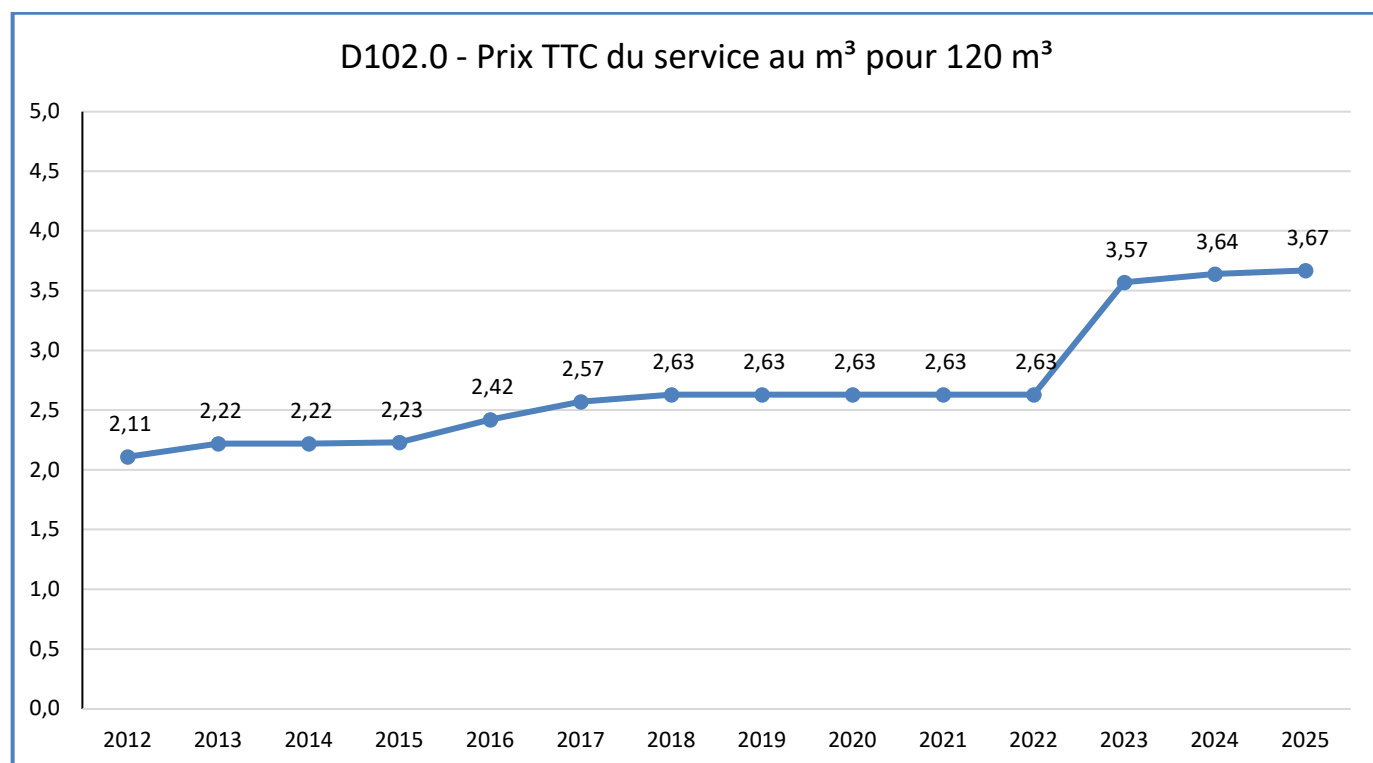
- Délibération du 03/04/2018 effective à compter du 01/05/2018 fixant les frais d'accès au service,
- Délibération du 20/12/2023 effective à compter du 01/01/2024 fixant les tarifs du service d'eau potable et d'assainissement collectif (2023-082),
- Délibération du 20/12/2023 effective à compter du 01/01/2024 fixant le montant de la redevance prélèvement de la ressource en eau (2023-081),
- Délibération du 04/12/2024 effective à compter du 01/01/2025 fixant les tarifs de la redevance consommation d'eau potable et redevance pour la performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2025 (2024-124),
- Délibération du 17/11/2025 effective à compter du 01/01/2026 fixant les tarifs de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2026 (2025-162).

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2025 et au 01/01/2026 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2025 en €	Au 01/01/2026 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	69	69	0%
Part proportionnelle	283,56	283,56	0%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	352,56	352,56	0%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	14,28	14,28	0,00%
Consommation d'eau potable (Agence de l'Eau)	38,4	38,4	0,00%
Performance réseau eau potable (Agence de l'Eau)	8,4	12,096	44,00%
Montant des redevances pour 120 m³	61,08	64,78	6,05%
Total HT	413,64	417,34	0,89%
Prix TTC au m³	3,64	3,67	0,89%



Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- ☐ annuelle
- ☒ semestrielle
- ☒ mensuelle
- ☒ journalière

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☒ annuelle
- ☒ semestrielle
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2025 sont de **899 003 m³/an** (785 810 m³/an en 2024).

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2024 en €	Exercice 2025 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	2 599 199,10	3 125 170,31	20,2%
<i>dont abonnements</i>	485 117,63	498 732,97	2,8%
Recette de vente d'eau en gros			
Total recettes de vente d'eau	2 599 199,10	3 125 170,31	20,2%
Recettes liées aux travaux	66 319,89	142 934,36	116%
Autres recettes (remboursements de frais)	445,00		
Total autres recettes	66 764,89	142 934,36	114%
Total des recettes	2 665 963,99	3 268 104,67	22,6%

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2024	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2024	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2025	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2025
Microbiologie	88	0	91	0
Paramètres physico-chimiques	155	21	144	1

Le taux de conformité est le suivant :

Analyses	Taux de conformité exercice 2024	Taux de conformité exercice 2025
Microbiologie (P101.1)	100,0%	100,0%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	86,5%	99,3%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		97%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	70%	12
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	102

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

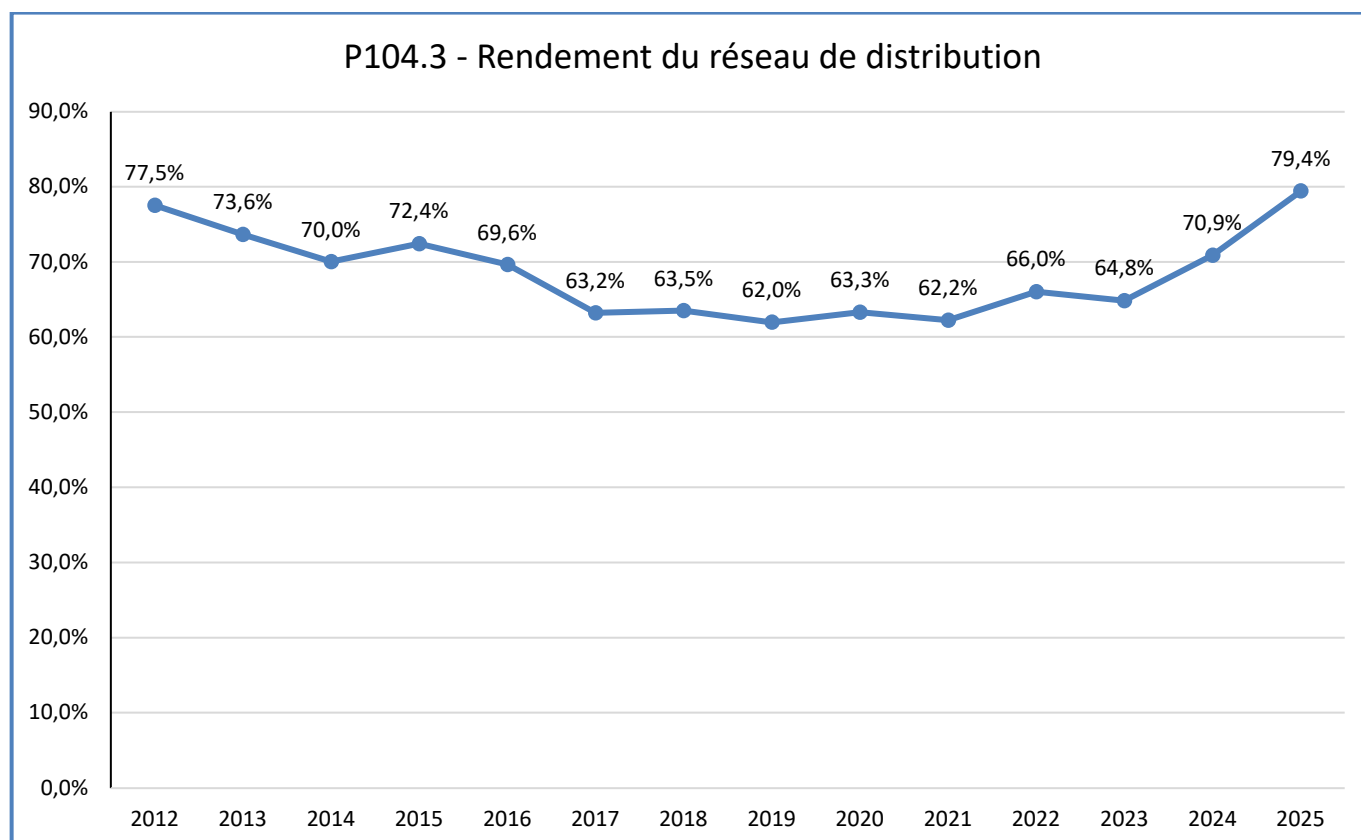
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

Rendement du réseau	Exercice 2024	Exercice 2025
Rendement du réseau	70,87 %	79,42 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	2,84	3,25
Volume vendu sur volume mis en distribution (rendement primaire)	69,51 %	78,09 %



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2025, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **0,9 m³/j/km** (1,2 en 2024).

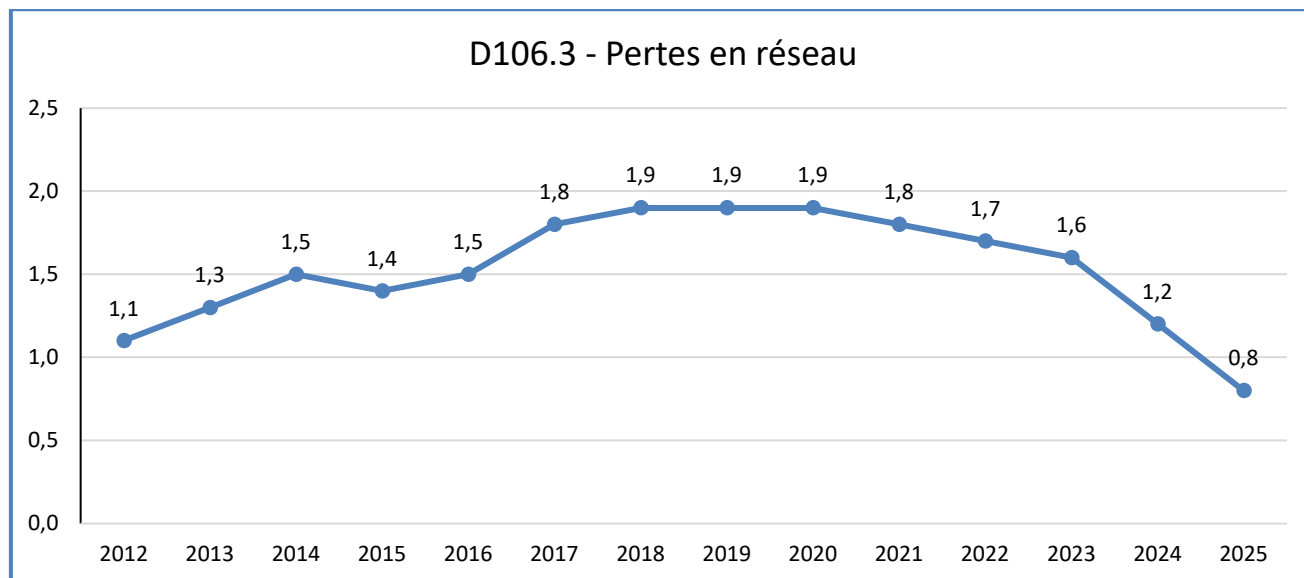
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2025, l'indice linéaire des pertes est de **0,8 m³/j/km** (1,2 en 2024).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2021	2022	2023	2024	2025
Linéaire renouvelé en km	0,9	1,47	2,06	0,93	5,752

Au cours des 5 dernières années, **11,11 km** de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2025, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0,29 %** (0,17% en 2024).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2025, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **79.4 %** (79,5% en 2024).

3.5. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)



Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de **1,5 jours ouvrés** après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel.

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2025, le taux de respect de ce délai est de **100%** (100% en 2024).

3.6. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

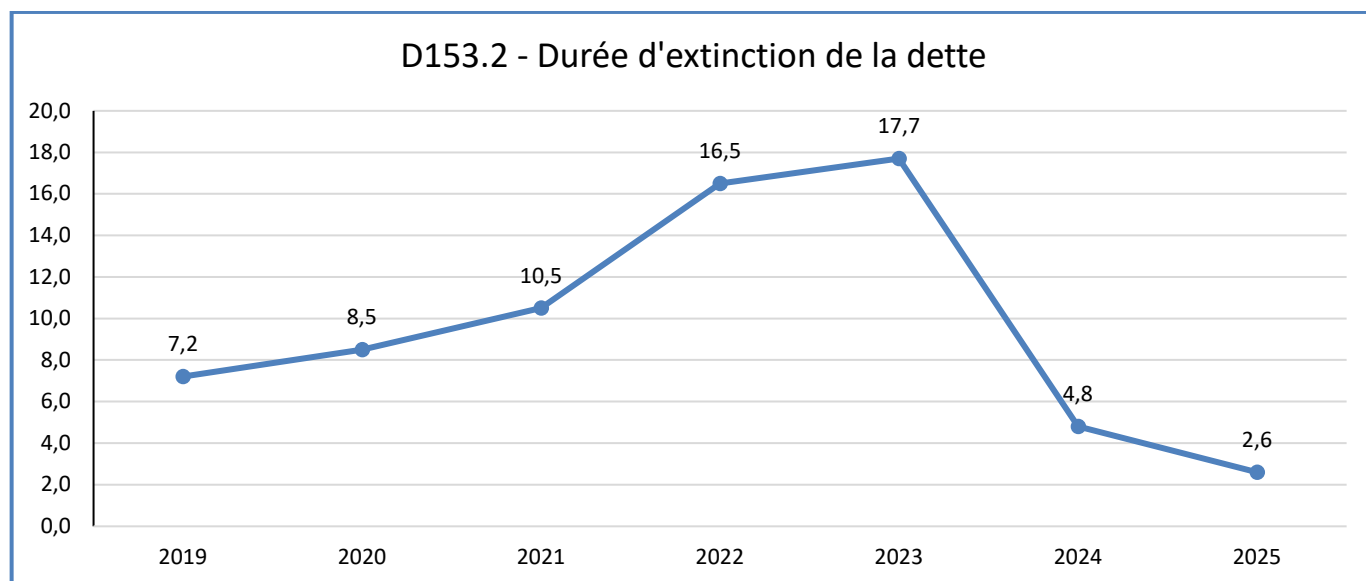


La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2024 en €	Exercice 2025 en €
Encours de la dette en €	3 765 315,16	3 597 442,25
Epargne brute annuelle en €	779 859,00	1 396 434,00
Durée d'extinction de la dette en années	4,8	2,6

Pour l'année 2025, la durée d'extinction de la dette est de **2,6 ans** (4,8 en 2024).



3.7. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)

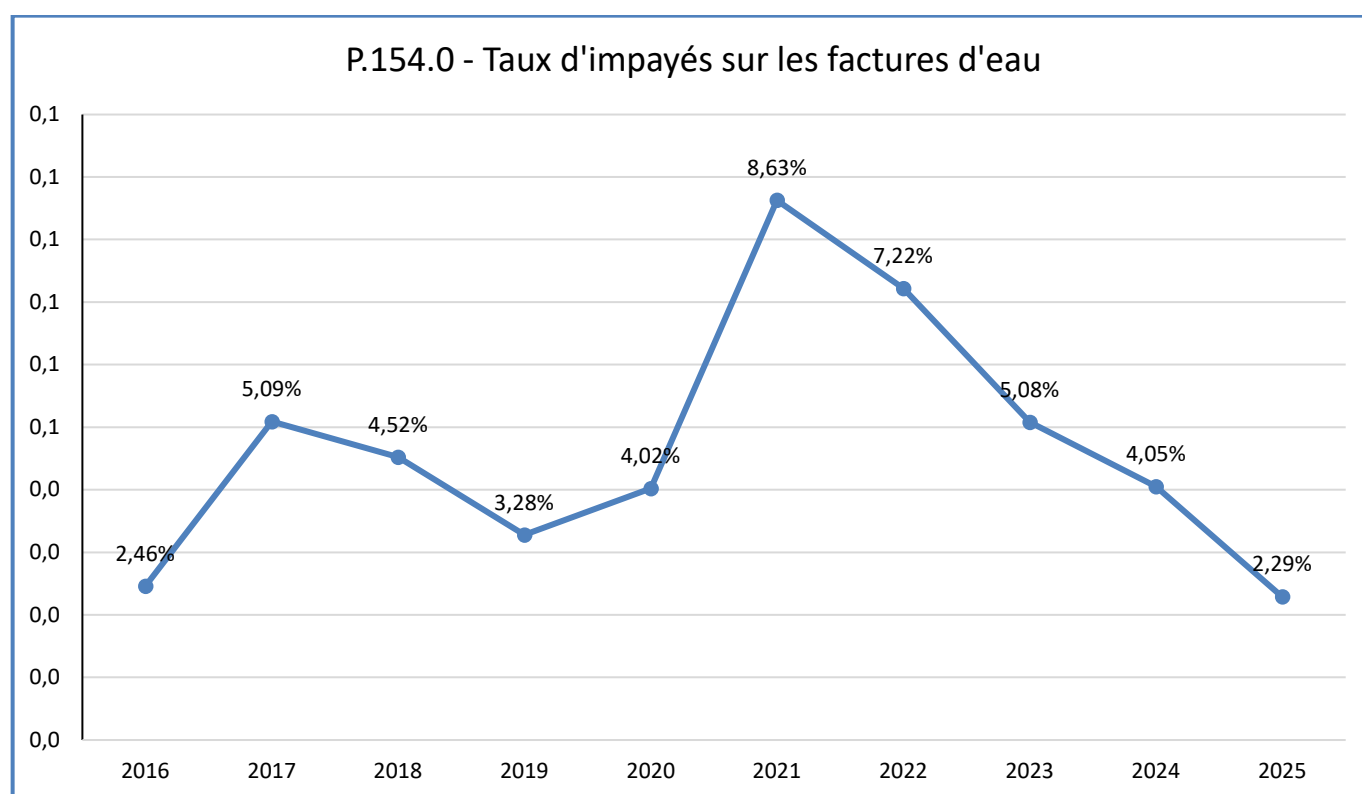


Toute facture impayée au 31/12/2024 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2024	Exercice 2025
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2024 tel que connu au 31/12/2025	86 479.39	59 506.19
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2024	2 134 123.31	2 599 199.10
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	4.05%	2.29%

Pour l'année 2025, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2024 est de **2,29 %**.



4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



	Exercice 2024	Exercice 2025
Montants financiers HT des travaux engagés	153 557,72	631 793,88
Montants des subventions en €	0,00	115 649,87

4.2. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2025 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2024	Exercice 2025
Encours de la dette au 31 décembre 2025 (montant restant dû en €)	3 765 315,16	3 597 442,25
Montant remboursé durant l'exercice en €	En capital	388 872,88
	En intérêts	94 777,25

Au 31 décembre 2025, l'encours de la dette s'élève à **336 € par habitants**, tandis que le montant remboursé représente **45 € par habitants**.

4.3. Amortissements



Pour l'année 2025, la dotation aux amortissements a été de **586 057,08 €** (564 289,94 € en 2024).

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2025, **2 120,60 €** ont été versés à un fonds de solidarité, soit **0.0024 €/m³** (0.0023 €/m³ en 2024).

6. Tableau récapitulatif des indicateurs AEP

		Exercice 2024	Exercice 2025
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	10 684	10709
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	3,64	3,67
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	86.5%	99,3%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	102	102
P104.3	Rendement du réseau de distribution	70.87%	79,42%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	1,2	0,9
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	1,2	0,8
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,17%	0,29%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	79.50%	79,40%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	4.8	2.6
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau	4.05%	2,29%
P109.0	Versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,0023	0,0024